

C O M P T E R E N D U
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2011

L'an deux mille onze le vingt juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chabeuil, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Pascal PERTUSA, Maire.

Étaient présents :

Pascal PERTUSA – Maire -, Janine ALLONCLE, Max CANZIAN, Annie VINCENT, Michel BAN, Lysiane VIDANA, Gérard COLOMBIER, Carole ANTHEUNUS, Robert JOUX, Ghislaine BARDE, Gérard GIRAUD, Jean-Pierre LOREAU, Jean-Emmanuel GREGORIO, Jean-Marie MOUTTET, Gisèle BOURRY, Martine ROUVEYROL, Chantal COMBRISSEON, Pierre MONTEILLET, Olivier DRAGON, Michèle ROCHE, Sandrine VARESCO, Pierre PILLET, Yves GENTIAL, Bernadette COURTHIAL

Excusé : Patrice COURTHIAL

Étaient représentés :

Marie-José PERMINGEAT pouvoir à Ghislaine BARDE, Catherine PALLIES pouvoir à Pascal PERTUSA, Frédéric COLOMBANI pouvoir à Michel BAN, Marie-Thérèse DESPESE pouvoir à Pierre PILLET

Nombre de membres : En exercice : 29 - Présents : 24 - Excusé : 1 - Pouvoirs : 4 - Votants : 28

Convocation envoyée et affichée le 10/06/11

Secrétaire de séance : Mme Annie VINCENT

Adoption à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 11/05/11

N° 2011/06/20 – 01

TRAVAUX VOIRIE CHEMIN DE BELLET- SIGNATURE DU MARCHÉ

Dans la poursuite de la politique de la Commune visant à développer les modes de déplacements doux et en cohérence avec le Plan de Déplacement des Elèves instauré, l'aménagement du Chemin de Bellet a été étudié en concertation avec les élus membres des commissions Circulation, Urbanisme-Voirie et Environnement ; le Cabinet David, maître d'oeuvre ayant réalisé les études de niveau avant-projet.

La restructuration du Chemin de Bellet a été envisagée au droit du carrefour du Chemin du Pré aux Dames avec ledit Chemin, jusqu'à l'intersection avec la voie communale n°33 afin de sécuriser d'une part l'accès du collège F. Gondin par les nombreux élèves fréquentant cet établissement et d'autre part l'ensemble du parcours servant de liaison entre les deux collèges.

La commune de Chabeuil avait déjà validé, par délibération :

- en date du 1^{er} avril 2010, le principe d'une 1^{ère} tranche, estimée globalement à 120 000€ HT, correspondant à un aménagement de sécurité du carrefour Chemin du Prés aux Dames – Chemin de Bellet avec la réalisation d'un plateau traversant surélevé à priorité piétonnière.
- en date du 15 novembre 2010 la réalisation de la 2^{ème} tranche qui consiste à rénover environ 500 mètres de chaussée, avec les principaux aménagements de voirie suivants : trottoir de 2.00m de large à l'Ouest, chaussée à circulation automobile de 5.00m de large, chasse roue de largeur variable à l'Est, plateau traversant surélevé au droit du carrefour avec la rue Fernand Chauffingeal et ralentisseurs de type coussins berlinois destinés à recouper en deux parties les portions de voies situées de part et d'autre du plateau traversant. L'estimation prévisionnelle de cette seconde tranche était de 392 000€ HT.

Le montant global de l'opération, estimé initialement à 512 000€ HT incluait les travaux de voirie et du réseau d'eaux pluviales, les honoraires et un poste réservé aux dépenses imprévues.

Toutefois, suite au transfert de la compétence « assainissement » à Valence Agglo, la compétence eaux pluviales a fait également l'objet d'un transfert imposé par la réglementation en vigueur.

Le nouveau montant des dépenses, hors eaux pluviales, était estimé à 346 400€ HT.
Une consultation suivant la procédure adaptée a été lancée pour la dévolution des travaux de voirie.
A l'unanimité, l'Assemblée décide de retenir l'offre présentée par l'entreprise E26 qui s'élève à 309 993,98€.

N° 2011/06/20 – 02

ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DES LABOUREURS DEMANDE DE SUBVENTION AU SDED

Dans la continuité des divers aménagements réalisés dans le secteur de Parlanges, la mise en place de l'éclairage public au niveau du chemin des Laboureurs a été étudiée. Le montant prévisionnel des travaux correspondants s'élève à 21 500€ HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet présenté et sollicite une subvention de 2 150€, auprès du Syndicat Départemental d'Énergies.

N° 2011/06/20 – 03

VALIDATION AVANT PROJET DEFINITIF RESTAURATION MONTEE DU BARDA

Par délibération en date du 22/12/2010, le Conseil Municipal a validé l'avant projet sommaire établi par le Cabinet chargé de la maîtrise d'œuvre de cet aménagement.

Puis ce projet a été présenté et travaillé techniquement avec les riverains lors de la réunion qui s'est tenue le 12/02/2011 en présence du maître d'œuvre, et, suite à cette réunion, divers éléments ont été pris en compte et quelques modifications ont donc été apportées au projet initial.

L'avant-projet définitif établi, qui a fait l'objet d'une présentation aux riverains lors de la réunion du 16 mai dernier, porte sur la principale modification suivante : aménagement d'une placette autour du clocher avec suppression de la placette initialement prévue plus bas.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'avant projet définitif présenté, l'estimation prévisionnelle des travaux – incluant les réseaux, le mobilier et les espaces verts- s'élevant à 153 000€ HT, le coût de l'opération estimé à 170 000€ HT ainsi que le plan de financement prévoyant une subvention de la Région de 14 000 €

N° 2011/06/20 – 04

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 DE LA COMMISSION ACCESSIBILITÉ

Le Conseil Municipal, prend acte du rapport annuel établi pour l'année 2010 par la Commission Accessibilité lors de sa réunion du 01/06/11.

N° 2011/06/20 – 05

BUDGET PRINCIPAL 2011 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 4 abstentions (P.PILLET ayant le pouvoir de M.T DESPESE, Y. GENTIAL, B. COURTHIAL, adopte la décision modificative n° 4 du budget principal 2011 qui s'élève à 5 000€ en section de fonctionnement et à 96 061€ en section d'investissement.

N° 2011/06/20 – 06

MODIFICATION DE LA CHARTE POUR UNE SIGNALÉTIQUE COMMUNE AUX ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE DE CHABEUIL

Cette charte a été instaurée en 2010 afin de proposer une signalétique commune et normée aux activités artisanales, commerciales, libérales et industrielles présentes avec pour objectifs :

1. de faciliter et de favoriser leur localisation,
2. de valoriser le tissu économique de la commune
3. de développer l'attrait touristique de la commune
4. de préserver la cadre de vie et l'environnement des pollutions visuelles liées aux publicités non autorisées.

Aux termes de cette première année de mise en œuvre, il est apparu nécessaire d'apporter quelques ajustements à ce dispositif.

La première modification proposée concerne la possibilité de faire apparaître sur les réglattes le logo de la société ou un pictogramme indiquant l'activité et de reporter le cas échéant la flèche directionnelle à droite ou à gauche de la réglatte. La seconde modification traite de la classification des catégories d'activités selon la couleur des réglattes et propose donc d'inscrire les professions médicales ou paramédicales sur des supports de couleur bleue et les autres professions libérales sur des supports de couleur verte.
Adoption à l'unanimité des modifications proposées.

N° 2011/06/20 – 07

MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE – AUTORISATION SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, pour la mise à disposition à titre gratuit et réglementée par une convention, d'un véhicule appartenant à la commune en faveur de l'association Chabeuil Aide et Partage.

N° 2011/06/20 – 08 -INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

DÉCISION N° 2011- 20 - Dans le cadre du marché relatif au choix du bureau d'études pour la mission portant sur l'élaboration du plan de gestion du site des Mares de Bachassiers, proposition de l'Office National des Forêts retenue pour un montant s'élevant à 14980,75 € H.T.

DÉCISION N° 2011- 21 - Gérance du snack piscine pour la saison 2011 : offre présentée par Madame Clarisse COLIN retenue pour un montant de 2500€

DÉCISION N° 2011- 22 - Acceptation de l'offre de 1000,00 € faite par la SAS VALENCE TRUCKS pour l'achat du camion citerne des services techniques.

DÉCISION N° 2011- 23 - Acceptation d'un chèque de 169,00€ émis par la SMACL en remboursement de l'achat d'une nouvelle imprimante suite au vol intervenu dans les locaux des services techniques en juin 2009.

DÉCISION N° 2011- 24 - Suite à l'acquisition du photocopieur de l'accueil, signature d'un contrat de maintenance avec CAP BUREAUTIQUE sur la base de 0.006 € H.T la page - Durée du contrat 5 ans.

DÉCISION N° 2011- 25 - Signature avenant prolongeant le délai de validité du contrat de maintenance du photocopieur Minolta C 450 pour un an avec CAP BUREAUTIQUE avec maintien des prix.

DÉCISION N° 2011- 26 - Désignation de Maître Pierre LIOCHON pour préparer la défense de la commune dans le cadre d'un recours émis à l'encontre de l'arrêté municipal de permis de construire n° 02606410V0037 délivré au bénéfice de la Société Coopérative de Céréales.

DÉCISION N° 2011- 27 - Signature contrat de suivi de progiciels e.magnus avec la société BERGER LEVRAULT suite à l'acquisition de logiciels e.magnus GRC modules élections politiques et Etat Civil avec le coût de la maintenance 2011 inchangé.

DÉCISION N° 2011- 28 - Offre de la société INEO RESEAUX SUD EST retenue pour un montant de 18 843,50 € dans le cadre de l'attribution du marché éclairage public chemin de Bellet.

INFORMATIONS

Le Maire indique à l'Assemblée qu'il a reçu le rapport et les conclusions établis par le commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est tenue dans le cadre de la demande présentée par la Sté Drômoise de Céréales en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de stockage de céréales et une usine d'aliments pour la volaille.

L'avis donné par le commissaire enquêteur est un avis favorable, assorti de 2 recommandations :

- l'aménagement du rond point risque de s'avérer indispensable. Il vaudrait sans doute mieux qu'il soit fait avant la mise en route du nouveau site plutôt qu'après constatation de problèmes.
- Les arbres de haute tige plantés en bord de route devraient comporter des essences à feuillage persistant et à croissance rapide afin de jouer leur rôle d'écran pendant la période hivernale.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 18 juillet à 19 h.

La séance est levée à 20h15.

Le Maire
Pascal PERTUSA

La Secrétaire de Séance
Annie VINCENT

Affiché le 23/06/11

